



1^{ère} Communauté de
Communes d'Outre-Mer

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 19/07/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **13/05/2021**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Kénia NEBOT-MALADIN, Géraldine BASTARAUD,
Messieurs Jean-Claude MAES, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames Maguy FUMONT-SAMSON, Betty BESRY
Messieurs Francois NAVIS, Joel TOTO, Alain TENEBBA, Edmond LANCLAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 7 Pouvoir = 0 Absents = 9 Votants = 7

SECRETAIRE : Madame kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2022-07-19/ 10 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CCMG AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SAS MARIE-GALANTE ENR

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle que lors de sa séance en date du 13 mars 2017, le conseil communautaire approuvait la création de la SAS Marie-Galante Enr entre la CCMG et la Compagnie Nationale du Rhône pour faire aboutir avec le concours des partenaires l'ambition du territoire de tendre vers l'autosuffisance alimentaire et énergétique.

Le volet agrivoltaïque de notre programme énergétique, le déploiement d'équipement photovoltaïque sur le site de Grand-Bassin couplé au développement de filières élevages et/ou maraîchages concourt à cet objectif et représente une opportunité pour le monde agricole et pour Marie-Galante.

Après plusieurs mois de d'échanges et de concertations entre les différentes parties prenantes au projet, les dossiers administratifs et techniques pour obtenir les autorisations du projet agrivoltaïque ont été déposés ainsi que le permis de construire du projet en février dernier. Ce dernier est à ce jour en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Conformément aux statuts de la SAS Marie-Galante Enr et en particulier à l'article 13, « *les membres du conseil de surveillance sont nommés pour un mandat d'une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelées à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Leur mandat est renouvelable sans limitation.* »

La composition du Conseil de surveillance sortant se présentait comme suit :

- Dr Maryse ETZOL, Présidente du Conseil de Surveillance,
- Didier LHUILLIER, Directeur Général de la CNR,
- Daniel JOUVE, Directeur ingénierie.



Aussi, les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivants à expiration, il est proposé à l'assemblée de renouveler le mandat de madame la Présidente pour une nouvelle période pluriannuelle de 5 ans.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 06 voix pour et 1 voix contre (Guy ACCIPÉ) :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER à compter de cette année le renouvellement du mandat de la Présidente de la CCMG, **Dr Maryse ETZOL**, en qualité de membre du conseil de surveillance de la SAS Marie-Galante ENR pour une période pluriannuelle de 5 ans

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le 28/07/2022
- l'affichage le 28/07/2022

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Pour la Présidente empêchée,

Le 1^{er} Vice-président

Jean-Claude MAES

